

**INSCRIPTION EMPLACEMENT BROCANTE/VIDE-GRENIERS
A DOUSSAY
LUNDI 25 MAI 2026 de 6H30 à 18H**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 18 MAI 2026

Permettant un accès prioritaire sur le site de la manifestation

Nom / Prénom

Adresse/CP/Commune

Téléphone fixePortable

Adresse Mail

Vous êtes un professionnel : N° RCS + département

Secteur d'activité

Vous êtes un particulier : Carte identité Permis Passeport N°

délivré(e) par la préfecture de..... Date de délivrance

TARIF : 2€ le mètre linéaire / 5 mètres minimum si vous souhaitez garder votre véhicule sur votre emplacement

Nombre de mètre(s) linéaire(s)	Montants
---	-----------------------

Le soussigné s'engage à :

- Verser la totalité du montant de l'emplacement, à la signature de cette demande d'inscription, par un chèque bancaire (libellé à l'ordre du Comité des fêtes de Doussay) ou par espèces.
- A occuper l'emplacement qui lui sera attribué et à se conformer aux conditions du règlement intérieur (voir dos de la feuille).
- En cas d'annulation par l'organisateur, à la suite d'intempéries ou en cas de force majeur, le montant réglé sera encaissé mais l'emplacement correspondant au métrage sera réservé pour l'année suivante.

« Lu et approuvé » + signature

Inscription à envoyer : Mme BASTARD Françoise 16 La rabotalière 86140 Doussay

Ou par mail : comitedesfetes.doussay@gmail.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICULIERS

L'alinéa 2 de l'article L310-2 du code du commerce prévoit que les particuliers non-inscrits au registre du code du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

A ce titre, les particuliers participants à une brocante ou à un vide-greniers doivent donc attester sur l'honneur et par écrit de leur participation à maximum deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme/Mr atteste sur l'honneur de ma participation à maximum deux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés au cours de l'année 2026

LeSignature